

20-AVR-2004

25-AUG-2008 Avis de modification

FRONT

GROUPE 4 HERBICIDE

CALIBER® 400

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT

AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2,4-DB 400 g/L (sous forme d'esters à basse volatilité)

N° D'HOMOLOGATION 16736

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

16292

03/04

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS : Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, **NE PAS FAIRE VOMIR.** Emmener la personne d'urgence à l'hôpital et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison le plus proche. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec le peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de versement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Avis de modification

DATAPAK

GROUPE 4 HERBICIDE

CALIBER® 400

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT

AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2,4-DB 400 g/L (sous forme d'esters à basse volatilité)

N° D'HOMOLOGATION 16736

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

16292

03/04

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Avis de modification

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à CALIBER 400, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à CALIBER 400 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CALIBER 400 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou (ou d'autres méthodes mécaniques) des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le CALIBER 400 est un herbicide de post-levée qui supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les légumineuses, y compris les jeunes cultures avec plante-abri, les peuplements, établis et les nouveaux ensemencements de luzerne et de trèfle. L'agent chimique actif est le 2,4-D BUTYRIQUE. Cette substance chimique ressemble au 2,4-D mais son action sur certaines espèces de plantes est différente.

MODE D'EMPLOI

POUR CALIBER 400

USAGES AGRICOLES :

TRAITEMENT TERRESTRE : Appliquer 150 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA :** Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT: DE PLUS DE 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du déversement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN : (pour céréales, pâturages)

Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire. Prendre les précautions nécessaires :

- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.

- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter l'entraînement du produit pulvérisé par le vent: N'appliquer le produit que si le risque d'entraînement est faible ou nul. De petites quantités de produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- ZONES TAMPONS: Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un <<nuage>> de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR : Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT : Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINES CROISSANCES et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 730 mL de CALIBER 400 à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

CLIMAT: Appliquer le CALIBER 400 quand il fait chaud, alors que les plantes poussent bien. Ne pas l'appliquer durant une période de sécheresse.

TEMPS PROPICE ET TAUX D'APPLICATION: Utiliser la dose requise pour la suppression des mauvaises herbes présentes, pourvu qu'elle ne dépasse pas la quantité maximale recommandée pour la culture en question. Le volume d'eau recommandé est de 150 à 200 litres par hectare. Pulvériser la bouillie lorsque les plantes et les mauvaises herbes poussent bien et que ces mauvaises herbes sont à une phase vulnérable.

CULTURES	QUANTITÉ CALIBER 400 litres/hectare	COMMENTAIRES
SEMIS DE LUZERNE et LOTIER CORNICULE (seul ou avec culture-abri)	2,75 - 3,50	Appliquer de la première à la quatrième feuille trifoliée. Pour la culture associée, voir ci-dessous.
SEMIS DE TRÈFLE (seul ou avec culture-abri)	2,75 - 3,50	Appliquer le plus tôt possible après l'apparition de la première feuille trifoliée. Ne jamais pulvériser le CALIBER 400 sur du mélilot. Le 2,4-D du mélilot. Le CALIBER 400 peut en-dommager le trèfle rouge.
Graminées fourragères de semis (brome inerme, féтуque rouge traçante, féтуque des prés, féтуque élevée, dactyle pelotonné fléole des agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre riverain, agropyre élevé).	2,75 - 3,50	Un traitement, par voie terrestre, selon le stade de croissance des mauvaises herbes et de la culture indiquée sur l'étiquette et au stade 2 à 4 feuilles des graminées de semis. NON DESTINÉ AUX CULTURES SERVANT DE FOURRAGE OU DE FOIN L'ANNÉE DU TRAITE prés, MENT.

CULTURES	QUANTITÉ CALIBER 400 litres/hectare	COMMENTAIRES
BLÉ, ORGE	2,75 - 3,50	Appliquer après que la récolte à cinq feuilles bien déployées, mais avant le début de la phase étendard (éperon)
MAÏS CULTIVÉ	2,75 - 4,25	Appliquer après que le maïs a atteint 38 cm de haut, mais avant la formation des aigrettes. On devrait employer des buses à pulvérisation dirigée.

ATTENTION: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

PÂTURAGES COMPORTANT DES LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES	2,75 - 4,25	Appliquer après la coupe ou la paissance, de préférence avant que les repousses n'atteignent 7 cm de hauteur. N.B.: Plus on retarde le traitement après le stade recommandé ci-dessus, plus il y a danger de dégâts et plus ils peuvent être sérieux.
---	-------------	--

En présence de chardon, barbarée ou chicorée, la paissance est préférable à la coupe.

ATTENTION: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

REMARQUE: NE JAMAIS utiliser le CALIBER 400 sur des cultures autres que celles qui sont indiquées ci-dessus.

RESTRICTIONS: Ne pas appliquer cet herbicide sur une culture qui souffre de stress à cause d'un manque d'humidité. Ne pas l'utiliser sur une culture qui servira de semence plus tard. Ne pas le mélanger avec des engrais qui contiennent de l'azote.

Après un traitement au 2,4-DB, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaires, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

VULNÉRABILITÉ DES MAUVAISES HERBES

AU CALIBER 400:

ANNUELLES: Pulvériser quand les mauvaises herbes sont très jeunes. Leur résistance augmente avec l'âge.

Mauvaises herbes vulnérables: avec 2,75 litres par hectare:

Moutarde des champs, vélar fausse giroflée, neslie paniculée, tabouret des champs, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à pasteur, chénopode blanc (chou gras). N.B.: Les plantes de moutarde des champs qui ont plus de 4 feuilles ne seront probablement pas supprimées par seulement CALIBER 400.

POUR UNE MEILLEURE SUPPRESSION DE LA MOUTARDE DES CHAMPS dans les plantules de luzerne et de lotier corniculé, le CALIBER 400 aux taux réduit de 2 litres par hectare/mélange peut être mélangé en réservoir avec le MCPA Amine 500 (500 g/L) à raison de 70 mL par hectare. Ce mélange en réservoir pourrait accroître le rabougrissement de la culture.

Mauvaises herbes vulnérables avec 3,50 litres par hectare au stade de 2 feuilles ou avant: Chénopode glauque, renouée liseron.

Mauvaises herbes modérément vulnérables à 4,25 litres par hectare: (Il arrête seulement la croissance des jeunes plantes). Renouée persicaire, renouée scabre.

VIVACES: Traiter au stade indiqué ci-dessous, alors que les conditions de croissance sont bonnes.

Mauvaises herbes vulnérables avec 4,25 litres par hectare:

Les dosages les plus forts sont plus efficaces et devraient être appliqués si le maximum recommandé pour la culture en cause le permet.

Chardon vulgaire Des rosettes jusqu'aux premiers boutons.

Laiteron vivace Au stade des rosettes.

Chardon des champs À partir de 15 cm de hauteur jusqu'au début du stade des boutons, pour supprimer la croissance supérieure.

Patience crépue Jeunes plantes tuées ou rabougries.

Plantain Avant la floraison.

Liseron des champs Traiter de préférence à la fin de l'été: croissance du haut enrayée par une pulvérisation au printemps.

Barbarée vulgaire De la troisième semaine de septembre à la mi-octobre.

Chicorée Au stade de rosettes.

Crépis des toits Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter au stade des rosettes à la fin de l'automne, alors que la luzerne est devenue dormante mais que les mauvaises herbes poussent encore.

Mauvaises herbes modérément vulnérables à 4,25 litres par hectare:

Prêle des champs Alors que les plantes ont de 10 à 13 cm de hauteur, pour enrayer leur croissance.

Pissenlit Enrayé par une pulvérisation avant le stade des boutons.

Espèces résistantes: Voici quelques-unes des mauvaises herbes bien connues qui ne sont pas supprimées par le CALIBER 400: Séneçon jacobée, patience à feuilles obtuses, ortie royale, marguerite blanche, graminées.

AVERTISSEMENT

Ne jamais appliquer directement ni laisser dériver le CALIBER 400 sur des légumes, fleurs, vignes, arbres fruitiers, arbustes d'ornement ou autres plantes utiles qui sont sensibles au 2,4-D et à ses composés, car même en quantités minimales, sa bouillie pulvérisée pourrait les endommager sérieusement durant leur période de croissance ou de dormance. (Les pulvérisations à grosses gouttelettes ont moins tendance à dériver). Par conséquent, on ne doit l'appliquer avec un avion, un pulvérisateur terrestre ou un vaporisateur portatif que lorsque cela ne présente aucun danger pour les plantes utiles. Ne jamais effectuer une application aérienne à proximité de vignes à raisins ou d'autres plantes utiles qui sont sensibles au 2,4-D. Attention: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Conserver dans son contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes, denrées alimentaires et serres. Ne pas laisser dériver sa bouillie pulvérisée sur des cultures vulnérables. Éviter de contaminer les étangs, cours d'eau, rivières et sources d'eau. Bien laver le pulvérisateur avant et après le traitement. Après l'avoir utilisé, se laver les mains et la peau contaminées par l'herbicide concentré ou dilué. Emmagasiner à la température ambiante. Ne jamais le laisser geler. Ne pas remployer le contenant vide.

PREMIERS SOINS : Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison le plus proche. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Avis de modification

BASE

GROUPE 4 HERBICIDE

CALIBER® 400

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT

AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

2,4-DB 400 g/L (sous forme d'esters à basse volatilité)

N° D'HOMOLOGATION 16736

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

03/04

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))